

Le système LINKY comme première pierre de la *smart city* – son procès

Le système Linky est la première pierre de ce totalitarisme numérique anti-écologique et antisocial qu'est le projet de la *smart city*. C'est une poupée russe enchâssant scandales, dénis et mensonges.

1. C'est un scandale dès l'origine

Pour piloter les énergies renouvelables, les intégrer dans le circuit de distribution, les lobbys industriels de l'énergie, du numérique et des télécom décident d'utiliser des compteurs communicants au niveau européen comme le font déjà les Américains et Canadiens (qui, du reste, sont en train de les remettre de plus en plus massivement en question – mais nos politiques nationaux ont toujours un américanisme de retard).

Thierry Breton fait partie de ce lobbying ; il lance le projet comme Ministre... et le récupère en tant que PDG d'**ATOS** dans le privé, ATOS se voyant confier la conception du Linky. Aucun conflit d'intérêt dans cette histoire, bien sûr. Tout ceci se passe entre Lyon et « la cuvette grenobloise », foyer de l'innovation numérique et de la « start-up nation », notre Silicon Valley à nous. (Nous pouvons penser que M. Éric Piolle, premier maire Vert d'une grande ville et modèle d'EELV, soutenu par la gauche, pourrait raconter tout ça beaucoup mieux que nous, sauf que les Grenoblois – ceux sur le terrain qui ont une fibre écologique et sociale mais n'ont aucune appétence pour le pouvoir – nous disent ne l'avoir JAMAIS entendu émettre la moindre critique sur ces grands projets très problématiques à nos yeux, bien au contraire.)

Et c'est **CAPGEMINI** – qui travaille déjà pour EDF... – qui se charge de voir si le projet est viable économiquement. **L'étude est complètement bidonnée** : l'analyse coûts/bénéfices, demandée par l'Europe, émet un jugement favorable au déploiement en oubliant que le Linky est un objet éphémère d'une durée de vie d'à peine 15 ans (théorique !), que 700 000 concentrateurs ne peuvent dépasser 10 ans (théorique !) alors que la durée de vie d'un compteur classique est de 50 à 60 ans en moyenne. Donc, **CAPGEMINI omet simplement ce petit détail dans ses calculs : un compteur classique équivaut à 4 Linky en durée de vie !** Quels étourdis ! Et personne de vérifier.

Passons sur le fait que, dans cette même loi, il est fait référence à la nécessité de lutter contre l'obsolescence programmée (35 millions de compteurs à la casse pour 45000 tonnes de déchets dont une partie n'est pas recyclable)..., que cet objet est irréparable avec sa pile soudée et ses composants fragiles, qu'il est automatiquement remplacé en cas de dysfonctionnement. Passons encore sur cette absurdité qui consiste à installer cet ordinateur qu'est le Linky dans les brumes des abers bretons et dans les neiges de Savoie...

Dès l'origine du projet en 2007, **le syndicat CGT de Mines Énergie**, majoritaire, a dénoncé son coût exagéré (entre 5 à 8 milliards) et « mis en avant la possibilité d'autres systèmes communicants au niveau des postes sources de distribution *pour 10 fois moins cher* » ! **La Cour des comptes** l'a confirmé en février 2018. D'autres études indépendantes comme **l'Association négaWatt** ont montré qu'on pouvait faire très simple et infiniment moins cher. Donc, merci M. Breton, qui n'a jamais pensé qu'à « l'intérêt général », au « grand projet d'intérêt collectif », pour nos économies ! (On pourrait aussi comprendre que M. Macron

l'ait propulsé commissaire européen à un poste stratégique-clé. Cocorico, mais pour les intérêts de qui ?)

*Mieux : à Vilnius, en juin 2016, lors de la conférence Eurelectric, les plus grands industriels européens de l'énergie (mais pas EDF...) ont dit que **pour piloter la transition énergétique/écologique les compteurs communicants n'étaient pas nécessaires... Et la responsable d'IBM Europe l'a dit aussi !***

On remarquera que n'ont pas été choisies des solutions peu nocives comme le filaire ou la fibre qui auraient peut-être correspondu à un équilibre coûts/bénéfices depuis des compteurs électroniques venant juste d'être mis en place.

Assez tardivement, EELV en juin 2018 a critiqué le Linky comme une mauvaise solution pour la transition énergico-écologique. Cette motion passait un peu rapidement sur l'aspect sanitaire et n'envisageait pas clairement toutes les implications du mix énergétique entre renouvelables et nucléaire, mais elle fut encourageante et assez lucide. Sauf que les sociaux-écologistes de terrain n'en ont vu aucune retombée sur les municipalités où EELV avait des responsabilités. Notamment à Grenoble et Nantes.

(Dernière nouvelle : M. Breton, l'un de nos grands seigneurs du pantouflage, entre intérêts publics et privés, fait partie « des trois personnes de la Commission européenne qui devront établir des normes pour les réseaux 5G et les technologies de nouvelle génération. » – Le Monde. La boucle est bouclée).

2. Pourquoi donc nous imposer ce ruineux capteur Linky puisqu'il y avait des moyens plus simples pour moderniser le réseau électrique et favoriser la transition énergétique et qu'il n'y avait peut-être pas même besoin de compteurs communicants pour cela ?

Pour 3 raisons évidentes :

- *recueillir le maximum de données sur nos usages domestiques ;*
- *nous pousser à l'hyperconsommation de l'internet des objets connectés en les contrôlant*, même si on n'en veut pas ! (Nous tenterons d'expliquer plus loin ces deux premières raisons).
- *intervenir sur les charges de la voiture électrique et prélever la taxe mobilité très importante pour l'État car c'est le 4ème poste budgétaire du pays* (prévu dans l'IPV6 du Linky CPL3) !

On comprend alors pourquoi on tend à nous imposer la voiture électrique comme l'unique solution malgré les très nombreuses critiques. ***Il faudra alors l'appeler « la voiture nucléaire chinoise » car il est strictement impossible que les énergies renouvelables puissent couvrir ses besoins électriques.*** Cela ne pourra se faire qu'avec un accroissement considérable du parc nucléaire (**EPR et SMR**, des petits réacteurs construits par EDF en collaboration avec l'américain Westinghouse, que l'on installera un peu partout dans le pays). Quant aux batteries et leurs grands besoins en minerais et terres rares, c'est une affaire chinoise.

La modernisation du réseau, l'inclusion des renouvelables, ne sont, n'en déplaise aux gens bien naïfs d'Enercoop et beaucoup d'écologistes très courts et bien peu clairs dans leur réflexion, que de vilains prétextes sur un arrière-fond bassement mercantile, bien éloigné de l'esprit du service public, du bien commun comme de la cause écologique.

Le projet Linky (et encore plus clairement dans sa 2^{ème} version actuelle CPL3) annonçait déjà la 5G dans la pensée de ses concepteurs.

3. Le déni démocratique

Nous pouvons remercier, Mme Royal, championne de la démocratie participative, d'avoir décidé de nous imposer ce capteur douteux et coûteux.

L'imposition, avec changement de contrat unilatéral, d'une novation technologique sans notre assentiment, et d'un objet connecté en permanence (sans bouton on/off) dans notre espace privatif sans notre assentiment, est tout simplement anticonstitutionnelle et contrevient à tous les fondamentaux du droit français et européen. (Nous supposons que nous sommes (encore) dans un État de droit...quoique... Des juristes ont repéré une bonne quinzaine d'infractions à la loi de la part d'Enedis : Codes civil, pénal, de l'énergie, de la consommation, des assurances, RSD... Anomalie criante d'un breaker unipolaire alors que les protections multipolaires sont obligatoires en vertu des normes NFC15-100 et NFC14-100, à quoi s'ajoute le fait d'installer les capteurs sur un support en bois au lieu de supports dits "auto-extinguibles" comme l'exigent les normes citées précédemment, etc.).

Si Enedis a bien reçu obligation de l'État de déployer son capteur Linky, il n'est pas pour autant obligatoire pour les particuliers : à ce jour, aucun texte légal ni réglementaire, aucune loi, aucune ordonnance ni aucun décret, n'autorise Enedis à imposer à un particulier l'installation d'un capteur Linky dans son domicile ***s'il n'a pas son assentiment***. Rien dans la directive 2012/27/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique, ni dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (ce bel oxymore !), n'impose à un particulier d'accepter ce capteur (avec son CPL surajouté, ce qui changerait de façon unilatérale la nature du contrat engagé qui reste basé sur le seul 50 Hz). Ceci a notamment été confirmé par écrit à la députée Valérie Rabault, à M. Bruno Retailleau, ancien Président du Conseil régional des Pays de la Loire, oralement par l'ancien Ministre M. Hulot, ainsi que par les déclarations publiques de plusieurs directeurs d'agences d'Enedis (M. Bernard Laurans entre autres). Quant au Président d'Enedis, n'a-t-il pas déclaré devant l'Assemblée Nationale le 2 février 2016 que le capteur Linky ne sera pas installé chez les personnes le refusant et qu'Enedis respectera les refus de remplacement qui lui sont signifiés ?

Alors pourquoi cette démission morale de l'ensemble de la chaîne politique de ce pays ? Pourquoi seuls quelques députés et sénateurs ont-ils réagi face à cette agression qu'est l'imposition du Linky, pourquoi seulement moins d'un petit millier de maires sur 36000 ont-ils eu l'honneur, le courage de défendre leurs administrés contre ce scandaleux coup de force anti-démocratique ?

Il ne faudra pas alors s'étonner de la défiance des citoyens envers leurs élus quand ceux-ci ne cessent de vouloir établir avec eux des « pactes de confiance » (comme chez Darty) qui en disent très long (« L'Europe de la confiance »... « L'École (Blanquer) de la confiance »... « L'IA de la confiance »... « Nantes en confiance », slogan de Johanna Rolland...).

4. Enedis et Linky sont deux appellations très sexy dans l'optique d'une privatisation d'un bien commun fondamental

Linky est un nom bien mignon mais Enedis est sexy aussi. Erdf devait faire vieux service public à la de Gaulle, alors on l'a rebaptisé. Coûteusement et à nos frais. Il fallait bien repeindre les camionnettes, changer les logos et dilapider encore davantage nos sous dans de la pub.

Les mauvais esprits ont tout de suite pensé, hummm, ça sent la privatisation... et comme Enedis est le seul secteur rentable d'EDF et qu'il sert à renflouer, un peu, le trou béant de la caisse d'EDF, on peut comprendre que M. Macron ait eu l'idée de privatiser Enedis avec le projet Hercule. C'est-à-dire que le contribuable devra continuer à assumer les frais très lourds des EPR ruineux, le coût faramineux du nucléaire qui va se multiplier *vu l'explosion de la demande programmée par les pouvoirs publics sous la pression des lobbys*, tandis que Enedis sera vendu à des petits copains du privé. Surtout que son Président se flatte de devenir un des champions nationaux du Big data avec 35 millions de capteurs Linky.

Le Linky est le vecteur de la libéralisation/privatisation du marché de l'électricité, et donc du démantèlement du service public.

Le marché des données n'est pas anodin : il devrait devenir dès 2025 le 2^{ème} marché mondial après le secteur de la finance. Nous allons devenir de la chair à données, nous le sommes déjà pas mal, mais ne surtout pas croire que nos données, même anonymes, ne seront pas utilisées. Des spécialistes de la question ont démontré que des algorithmes pouvaient extraire de cette immense bouillie de quoi influencer la demande par des offres très ciblées. Et quiconque d'un peu sensé peut parfaitement comprendre que les techniques de persuasion auront vite raison des préventions de la CNIL, surtout dans cette ambiance généralisée de privatisations. *Le contrôle général de l'offre industrielle et marchande sur la demande est la marque même du technolibéralisme numérique qui nous aliène profondément.*

La captation de milliers de données, même « anonymes », nous paraît peu utile et assez insignifiante en tant qu'individu, mais *c'est précisément ce qu'il y a de plus financièrement juteux dans l'opération Linky* – le projet étant de nous transformer en producteurs de données qui pourront être négociées en bourse.

« Vous n'avez rien à cacher » nous dit-on de façon orwellienne. Et bien si : dans ce « rien » se tient toute l'étendue de notre intimité, tout l'espace de notre liberté individuelle comme de l'esprit même de la démocratie, et nous en avons marre de trop « montrer » de nous à notre insu, d'être incessamment pistés et fliqués.

5. Des médias aux ordres – le signal d'un affaïssement très inquiétant de l'esprit de la démocratie sous la coupe des lobbys industriels et marchands

La grande presse française et les grands médias cultivent, à de très rares exceptions, une omerta complète sur les problèmes posés par le Linky et la 5G quand ils ne relaient pas purement et simplement la propagande d'Enedis ou ne désinforment pas. Nous avons des exemples de copier-coller entre magazines.

Nos médias sont technolâtres et propagandistes, dans la sidération totale du numérique. Ceci ne se voit pas autant dans les autres pays francophones : Suisse, Belgique, Québec.

À qui appartiennent ces journaux ? Une simple visite sur Wikipédia et vous aurez très vite l'inquiétante réponse. Que *Le Monde appartienne à M. Niel (Free), à M. Kretinsky, magnat de l'électricité tchèque, et à la banque Lazard (américaine plus que française) devrait tout de même nous interroger.*

Que l'on déploie Linky et 5G sans étude sanitaire ne dérange pas nos aficionados des nouvelles technologies et relais des milieux d'affaires. On

glissera la poussière sous les riches tapis et on taxera « d'obscurantistes » douteurs et contestataires, tout en ne cessant de vouloir démêler « le vrai » du « faux ».

Si l'on prend l'exemple des incendies multipliés suite à la pose de Linky, pourquoi les journaux de province ont-ils du mal à lâcher le mot Linky quand il en est bien la cause au lieu de se contenter de reprendre la formule des pompiers et des gendarmes : « incendie d'origine électrique » ? Regardez les pages de pub d'EDF/GDF dans ces journaux, la fréquence de leur parution ; renseignez-vous sur leur financement publicitaire, et vous aurez tout compris. Donc, Enedis, avec nos sous, nous fait sa propagande pour tout nous imposer. Et nous serons doublement floués quand cette société sera privatisée.

6. Un problème sanitaire dans le plus grand déni, et c'est bien là le plus grand scandale

Le Linky, comme il n'est ni fibré ni filaire, conjugue 3 nuisances :

La principale est que le CPL circule 24 h/24 dans nos installations électriques privées non blindées, et donc non prévues pour cela, à des intensités variables que seul Enedis peut maîtriser. Nous sommes totalement assujettis à cette sorte de « pompe à morphine » qu'est l'injection dans notre foyer de flux CPL de périodes et d'intensité variable, dirigés de l'extérieur et incontrôlables par nous.

Les normes d'expositions officielles se fondent uniquement sur les effets thermiques pour des expositions aiguës d'une durée de 6 minutes. Ces normes ne nous protègent pas des effets nocifs des expositions qui sont de faible intensité, certes, mais permanentes.

Les radiofréquences, même à un faible niveau d'exposition mais de façon prolongée, et c'est le cas du CPL Linky, sont classées depuis 2011 comme possiblement cancérigènes (catégorie 2B) par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC-OMS), et l'ANSES, pourtant bien frileuse (dirigée par un ancien médecin d'EDF), demande que « les niveaux de référence visant à limiter l'exposition environnementale aux champs électromagnétiques radiofréquences soient reconsidérés, afin d'assurer des marges de sécurité suffisamment grandes pour protéger la santé et la sécurité de la population générale, et particulièrement celles des enfants ». Agence qui a rappelé récemment « l'absence de données sur les effets sanitaires dus à une exposition aux champs électromagnétiques dans la gamme de fréquences aux alentours du kilohertz » (celles du CPL Linky) et « ***l'absence d'études épidémiologiques s'intéressant spécifiquement aux compteurs communicants*** ».

Pourquoi alors déploie-t-on le Linky partout en France sans qu'il y ait eu la moindre étude indépendante dans un quartier à forte densité de population lorsque le système est en plein fonctionnement ? C'est ce que réclament à l'ANSES depuis octobre 2017 les associations de santé, Priartem et le CRIIREM, internationalement reconnu pour son indépendance et son sérieux. On voit donc bien comment les industriels, avec la complicité massive des politiques et des médias, s'assoient allègrement sur la démocratie, l'esprit de justice et de vérité, la santé des citoyens et ***le principe constitutionnel de précaution qui, de toute évidence, doit être invoqué.***

Pourquoi, quand le Linky a été conçu et développé sur le terrain, n'a-t-on pas tenu compte de la résolution 1815 du Conseil de l'Europe, en 2011, qui demandait instamment à ce que soient abaissées au plus vite les normes des

mesures des champs électromagnétiques devenues obsolètes au moment où ceux-ci ne cessent de s'accumuler ?

Nous avons les normes parmi les plus élevées d'Europe. En France, selon la fréquence, cela va de 41 à 69 V/m. La norme "raisonnable" définie à Salzbourg (Autriche) en juin 2000 par un panel de scientifiques est 0,6 V/m tendant vers 0,2 V/m : c'est par exemple ce qu'ont pris pour norme l'Autriche, la Hongrie, et aussi l'Allemagne pour les seuils domestiques. Le canton de Salzbourg s'est donc astreint à 0,06 tendant vers 0,02 V/m. Ce qui signifie qu'entre la France et le canton de Salzbourg, actuellement, le rapport est de un à mille ! Merci à l'ANFR et à nos pouvoirs publics !

Ce qui est mauvais pour la santé est le caractère *numérique pulsé* du CPL. L'étude Reflex de 2004 menée par 12 laboratoires de 7 pays européens et financée par l'UE, a montré que les ondes 50 Hz pulsées intermittentes (5 minutes *on*/10 minutes *off*) crée des effets génotoxiques alors que le 50 Hz permanent (celui que nous avons sans Linky) n'en crée pas.

La *dirty electricity* ou électricité sale pulsée du Linky est donc doublement dangereuse du fait de ses fréquences dans la bande des kHz (jusqu'à 90 kHz).

Et ce sont les enfants qui sont le plus exposés, les biologistes le démontrent. Nous avons constaté à Nantes, dans des habitations où le Linky a été activé, des cas d'insomnie, de tachycardie arythmique, de maux de tête, de sortes d'acouphènes particuliers, davantage de crises pour les enfants épileptiques. Nous avons alerté nos édiles, qui ne nous ont même pas répondu.

Et last but not least, les assureurs le savent très bien : ils n'assurent pas contre les effets sanitaires des OEM, ce qui fait qu'Enedis serait bien incapable de nous montrer son assurance sur ce point.

Lisons deux extraits significatifs rassemblant un consortium de groupes d'assurances franco-suisses (dont Axa, Generali, Groupama, Macif etc. datant de 1997) :

- « On doit à présent s'attendre, sur la base des connaissances actuelles, à la possibilité que les champs électromagnétiques se révèlent plus dangereux qu'on ne l'imaginait, suite aux résultats de la recherche scientifique »

- « à ce que les champs électromagnétiques de faible intensité (comme le CPL) puissent, contre toute attente, s'avérer dangereux – *tout comme les fibres d'amiante se sont révélées nocives au fil des ans* »

On nous dira : mais les gens ne tombent pas comme des mouches ! C'est sûr. Mais nous rétorquerons que certains ont enterré un vieil oncle âgé de 90 ans qui fut un grand buveur, un gros mangeur, un grand fumeur, et pas sportif pour un sou ; que tout le monde n'est pas mort de l'amiante ni tous les agriculteurs des pesticides. Comme le disait ce bon Monsieur Hulot à la télé : « les effets nocifs se révèlent 5, 10, 15, 20 ans plus tard ».

2^{ème} nuisance : les concentrateurs :

Ils recueillent les données et ne cessent d'interroger tous les Linky de la grappe dans un quartier. Puis ils envoient les données de consommation au data center d'Enedis en utilisant le réseau GSM d'Orange (2G) sur la fréquence porteuse de 900 Mhz via une petite antenne. La 2G envoie des signaux *pulsés*, 216 fois par seconde, et nécessite 30 fois plus de puissance que la 3G, laquelle émet des signaux non pulsés, ou la 4G. ***Ils sont donc plus nocifs que la 3G ou la 4G.***

Pour l'instant, les envois de données au data center sont peu nombreux mais ce ne sera plus le cas quand la smart city sera déployée et qu'il y aura communication constante avec tous les objets connectés de toutes les maisons.

3^{ème} nuisance : l'ERL :

Avec l'ERL, le projet Linky prend tout son sens en permettant l'internet des objets et un contrôle très pointu des appareils de la domotique connectée. Est prévu sous le capot verdâtre un petit émetteur ERL que les opérateurs vous vendront (ou chercheront à vous vendre – merci d'avance pour le harcèlement téléphonique) afin d'assurer cette communication constante. Il fonctionne en Zigbee, un mode de Wifi, et s'appuiera sur la 5G.

Imaginons ce que cela donnera quand toutes ces ondes numériques pulsées seront en activité, quand elles se conjugueront avec les wifi domestiques, ceux de la rue, les 3G, 4G, 5G, plus les ondes du Gazpar et de l'Aquarius !

En plus d'un contrôle de masse des populations, d'un désastre écologique, c'est la chronique d'une catastrophe sanitaire annoncée de grande ampleur !

À noter que les ingénieurs de l'électricité (notamment d'EDF en privé !) nous disent : « ce capteur est techniquement peu fiable et ne peut que produire des arcs électriques susceptibles de provoquer des incendies » (et il y en a un peu partout en France) ; les informaticiens, eux, rigolent franchement en nous disant qu'il est facilement piratable (cf. Canard PC) et ne peut être qu'un capteur intrusif. Mais ingénieurs, électriciens et informaticiens ont tous le même angle mort professionnel : celui des effets sanitaires de ce qu'ils conçoivent. *D'où une disjonction inquiétante sur ces questions entre le monde technicien et celui des médecins-biologistes épidémiologistes.*

7. Nous passerons vite sur la maîtrise de consommation que le Linky permettrait. Aucun de ses défenseurs ne le constate (Que choisir, par exemple). Sur ce coup-là, pourtant essentiel puisque c'était le but : c'est raté pour le Linky et son « consom'acteur ». Cela est reconnu par un peu tout le monde (l'ADEME etc.).

8. **Enfin, le Linky est bien la première étape du contrôle cybernétique des populations dont la 5G est le prolongement et l'apogée.**

- Association Résistance 5G – Nantes
- Branche nantaise des Sociaux Écologistes catastrophés
 - Nantes1 antilinky5G / collectif-nantes1-antilinky5G@protonmail.com
 - 44 contrelinky5G / 44contrelinky@gmail.com
 - Groupes Facebook Stop Linky Nantes Métropole + Résistance 5G Nantes